



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le **11 JUIL. 2022**

ID : 026-212601983-20220711-202206\_94D-AR

Le Maire de Montélimar,

DECIDE :

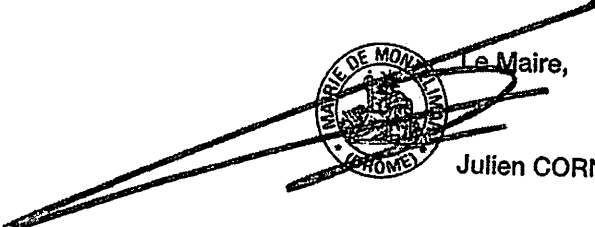
Article 1° - Il sera conclu avec l'entreprise SABATIER MARIUS, dont le siège social est situé 296 Chemin des Clastres - BP 28 à MONDRAGON (84430), un avenant n°1 en plus-value au marché n°190032 du 18 juin 2019, portant sur les prestations de nettoyage des locaux de la Chapelle des Carmes, Maison de quartier de Mont Louis et de la Gondole et salle Saint-Martin (lot n°6), afin de reporter le terme du marché au 30 septembre 2022.

Article 2° - Le montant de l'avenant n°1 pour la durée de prolongation de trois (3) mois est de 4 936,64 € H.T., soit 5 923,97 € T.T.C. (T.V.A. au taux de 20 %)

Article 3° - Madame Ghislaine SAVIN adjointe déléguée aux Affaires Générales et aux Ressources Humaines est autorisée à signer cet avenant n°1.

Article 4° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le 11 JUIL. 2022

  
Le Maire,  
Julien CORNILLET

The signature is a large, stylized scribble in black ink that overlaps the circular official seal of the Mayor of Montélimar. The seal features a central emblem and the text 'Mairie de Montélimar' and '38000 GRENOBLE' around the perimeter.